

Urgence Signalée

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

**M. Jean-Baptiste LEMOYNE**

*Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de  
la politique commerciale et du tourisme*

Ministère des Affaires Etrangères

37, Quai d'Orsay

75 007 PARIS

Nos réf : FB/MT 176 - 04 -2020

*PJ 1 : PPL visant à exonérer de charges sociales et fiscales les entreprises du secteur  
des cafés, hôtels, restaurants et du tourisme, fermées par arrêté ministériel  
suite à l'épidémie de COVID-19.*

*PJ 2 : PPL visant à annuler l'exigibilité de la TVA à l'issue du confinement  
pour les entreprises qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative..*

Aubenas, le 21 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Un grand nombre d'entreprises sortiront exsangues de cette période de confinement, au premier rang desquels nos bars, nos restaurants, les acteurs du tourisme, de l'hôtellerie traditionnelle et de plein air.

J'ai eu l'occasion de le dire, de l'écrire, à plusieurs reprises dès le début de la crise, les reports d'échéances bancaires, fiscales et sociales, certes précieuses dans l'urgence, ne suffiront pas.

Je le demande solennellement une nouvelle fois : c'est bien vers l'exonération totale des charges sociales et fiscales qu'il faut aller, comme décrit dans la proposition de loi que je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe, dans le prolongement de nos échanges.

C'est un minimum pour toutes ces entreprises qui vivent une situation administrative pour raisons sanitaires dont elles ne sont pas responsables.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la Commission des Finances, vous avez appuyé sur le bouton « STOP » de l'économie de proximité, il vous faut désormais appuyer sur le bouton « STOP » des charges.

Passer le cap du confinement est à cette condition, même si passer celui du dé-confinement en sera une autre. Le risque de coup de ciseau économique est grand, avec des mesures sanitaires imposées qui se traduiront par un surcoût économique tandis que le chiffre d'affaires restera sans doute en berne pendant encore quelques temps. C'est là où un plan de soutien et de relance économique pour les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie-restauration prend tout son sens.

Il doit, à mon sens, être guidé par deux maîtres mots : efficacité sur le plan économique, simplicité sur l'aspect administratif. C'est tout le sens de la deuxième proposition de loi que je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe. Elle vise à annuler l'exigibilité de la TVA à l'issue du confinement pour toutes les entreprises qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative, pour une durée équivalente. Cette proposition concrète et facile de mise en œuvre a toute sa place dans un plan de soutien plus large, en complément de l'exonération totale de charges et d'un dispositif de chômage partiel prolongé et modulable.

La question qui se pose alors, avec une acuité toute particulière pour les professionnels du bar, de la restauration, et du tourisme, c'est l'ouverture le plus tôt possible, au-delà du 11 mai, de tous ces établissements indispensables à l'économie française et à notre « art de vivre », dans le respect des mesures sanitaires.

Plusieurs conditions se posent dès lors :

- 1) Permettre à tous ces établissements de gérer un stock de masques, de gel hydro-alcoolique, et de matériels de protection.
- 2) Former toutes les équipes, du nettoyage au service, sur l'infection au COVID-19, les facteurs de risques et les comportements pour une bonne protection (application à la lettre des gestes barrières).
- 3) Elaborer un plan d'organisation à l'accueil, en cuisine et au service permettant aux équipes et aux clients de maintenir une distance d'au moins un mètre à l'intérieur de l'établissement. Les tables, chaises et meubles doivent être disposés en conséquence.
- 4) Désinfecter après chaque usage, les menus, tables et chaises, ainsi que bien évidemment, l'équipement culinaire et la vaisselle.
- 5) Porter un masque pour le service d'encaissement, en gardant la distance minimale d'un mètre par rapport au client. Privilégier l'utilisation d'une carte de crédit, avec usage unique du stylo destiné à signer les tickets.
- 6) Garder toujours un désinfectant à proximité, à l'entrée/sortie de l'établissement.

Ces propositions sont bien évidemment à affiner avec les représentants professionnels avec qui, je le sais, vous êtes en relation constante : Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air... mais je tenais à vous faire part de propositions concrètes fondées sur des années de pratique sur le terrain.

Tuer le virus, sans tuer l'économie locale, c'est notre objectif partagé. J'espère que cette modeste contribution pourra vous éclairer dans vos décisions, pour permettre une reprise progressive de ces activités touristiques et de restauration le plus tôt possible, dans le respect des mesures sanitaires.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mes propositions sincères et passionnées, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Ouvrir le plus tôt possible  
dans le respect de protocoles  
sanitaires partagés.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

